



Elaboration approuvée le 26/10/2022

Modification n°1 approuvée le 28/01/2026

REGLEMENT GRAPHIQUE

Modification n°1

Pièce

1

Echelle

1 : 1


Orientation



P.L.U.I-H

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal - Habitat

VERDI



- Habitat**
- Limite intercommunale
 - Limite communale
 - Parcelle cadastrale
 - Bâti
 - Cadastre
 - Réseau hydrographique
 - Réseau hydrographique
- Prescriptions d'urbanisme**
- Éléments de paysage à protéger : Murs
 - Éléments de paysage à protéger : Actes
 - Patrimoine bâti à protéger : Immeuble
 - Aspect extérieur : clôtures végétales seule autorisée
 - Hauteur maximale des constructions autorisées
 - Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer
 - Secteur de diversité commerciale à protéger
 - Éléments de paysage à protéger : Haie et alignement d'arbres
 - Patrimoine bâti à protéger : Murs
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (Pièce n°5 du dossier de PLU-IH)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L-151-11 du code l'urbanisme
 - Éléments de paysage à protéger : Ilot végétal
 - Emplacement réservé
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques naturels
 - Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques et nuisances
 - Espaces Biens Classés (EBC) à protéger ou conserver au titre de l'article L-113-1
 - Terrain outdoor à protéger
- Zonage P.L.U.I-H**
- UA1 : Secteur urbain ancien de cœur de ville
 - UA2 : Secteur urbain ancien à vocation patrimoniale
 - UA3 : Secteur urbain de cœur de ville soumis à des risques
 - UA4 : Secteur urbanisé mixte
 - UA5 : Secteur urbanisé mixte soumis à des risques
 - UA6 : Secteur urbanisé mixte comprenant de l'habitat collectif
 - UA7 : Secteur urbanisé mixte comprenant de l'habitat collectif soumis à des risques
 - UA8 : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire
 - UA9 : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire, de faible densité
 - UA10 : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire soumis à des risques
 - UA11 : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire soumis à des risques forts
 - UE : Secteur urbanisé à vocation économique
 - UE2 : Secteur urbanisé à vocation commerciale et d'activité
 - UE3 : Secteur urbanisé à vocation économique soumis à des risques
 - UL1 : Secteur bâti au développement limité
 - UL2 : Secteur bâti au développement limité soumis à des risques
 - UI1 : Secteur urbanisé à vocation d'activités industrielles
 - UI2 : Secteur urbanisé à vocation d'équipements publics
 - ZAU1 : Zone à urbaniser bloquée à vocation d'activité
 - ZAU2 : Zone à urbaniser bloquée à vocation d'habitat
 - ZAU3 : Zone à urbaniser de suite à vocation d'activité
 - ZAU4 : Zone à urbaniser de suite à vocation d'habitat
 - ZAU5 : Zone à urbaniser de renouvellement soumise à des risques
 - A : zone agricole
 - AS : zone occupée par des sites
 - N : zone naturelle
 - NA : Secteur naturel où les constructions agricoles sont autorisées
 - NAI : Secteur naturel identifiant un risque hydraulique où les constructions agricoles sont autorisées sous conditions
 - NC : Secteur naturel d'exploitation du sous-sol (carières)
 - NE : Secteur naturel activités économiques
 - NF : Secteur naturel à vocation de formation
 - NGV : Secteur naturel à des terrains familiaux pour l'habitat des Gens du Voyage
 - NI : Secteur naturel identifiant un risque hydraulique
 - NJ : Secteur naturel de jardins familiaux
 - NL : zone naturelle à vocation de loisirs
 - NPS : Secteur naturel à vocation de loisirs et de pêche
 - NTS : Secteur naturel à vocation de loisirs et de tourisme
 - NTE : Secteur naturel de protection environnementale
 - NP : Secteur naturel identifiant un périmètre de protection rapproché "AEP"